VILLE DE CACHAN

Permis de végétaliser

(https://ville-cachan.fr/permis-de-vegetaliser/)

Initié et voté dans le cadre du budget participatif de 2019, le permis de végétaliser autorise les habitants à réaliser des plantations dans l'espace public. Il leur permet d'être acteur de la végétalisation de la ville.

Avant l'appel à projet lancé par la Ville en 2020, une charte a été rédigée et adoptée en octobre 2019. Elle fixe la façon dont peuvent se faire les plantations.

Les principes du permis de végétaliser

Le permis de végétaliser concerne uniquement l'espace public, à l'exception des parcs, jardins et squares. Il peut s'agir :

- des pieds d'arbres, de clôtures ou de signalétiques
- de murs végétalisés
- de jardinières mobiles
- de massifs de pleine terre

Les plantations peuvent être des fleurs, voire des plantes potagères ou aromatiques. La Ville fournit une liste des plantes à privilégier. Il s'agit de préférence d'espèces vivaces, locales, mellifères et peu consommatrices en eau.

L'entretien des plantes doit être écologique. Les sols doivent être désherbés manuellement. L'utilisation de produits phytopharmaceutiques contenant du glyphosate et autres substances chimiques est interdite.

Comment demander un permis de végétaliser ?

1. Les personnes intéressées peuvent remplir en ligne le formulaire de demande de permis de végétaliser, ou se le procurer au format papier dans les équipements municipaux (hôtel de Ville, médiathèques, etc.).
2. Les services de la Ville étudient ensuite la faisabilité du projet : emplacement, voirie, circulation des personnes à mobilité réduite, pertinence des plantes envisagées (ensoleillement, type de sol, etc.), etc.
3. Si la demande est validée, un permis est délivré et un kit contenant du terreau et des plantes est fourni.

Deux sessions de délivrance du permis sont prévues dans l'année, pour respecter les saisons.

Les habitants peuvent aussi bénéficier de conseils, voire d’un accompagnement par les services de la Ville.

- Formulaire de demande de permis de végétaliser

Pôle Cadre de vie
+33 1 49 69 13 22
cadredevie@ville-cachan.fr



Julien Jabouin
Conseiller municipal